

✝ Commanderies par département ✝

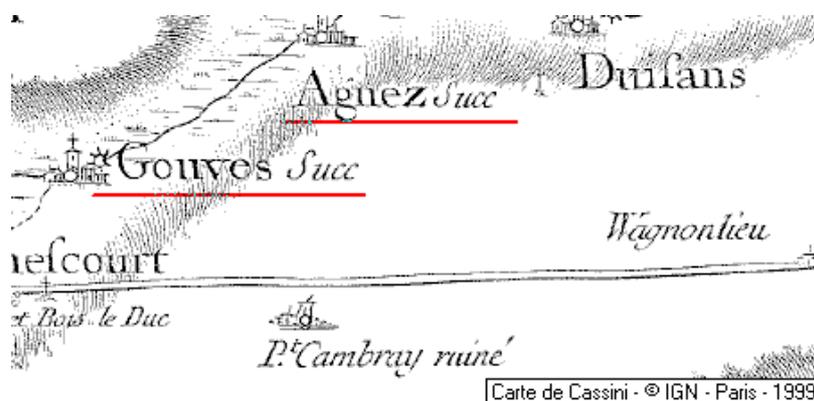
Les commanderies de France triées par département

Département du Pas-de-Calais

Agnez-les-Duisans (62)

Domaine seigneurial du Temple d'Agnez

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement et Canton: Arras, Commune: Agnez-les-Duisans - 62



Domaine seigneurial du Temple d'Agnez

Les Templiers d'Arras possédaient une maison et des terres à Agnez-les-Duisans. Ce petit domaine seigneurial, dont la maison était située dans la rue conduisant d'Agnez à Hautavesnes; leur avait été donné au XIIIe siècle par les seigneurs d'Agnez. Des lettres de l'évêque d'Arras, du 21 mars 1219, portent que devant Eustache, doyen d'Aubigny, «de Albinaco», et Pierre, doyen de Duisans, Bauduin d'Anez avait déclaré faire donation aux frères de la chevalerie du Temple, de la moitié de ses biens pour en jouir seulement après sa mort. En sûreté et garantie de cette donation, Bauduin avait remis à Jean d'Anez son frère sa maison, mais sous réserve d'usufruit, à la condition qu'à sa

mort elle appartiendrait aux Templiers qui devraient la tenir du dit Jean et de ses héritiers sous le cens ou la rente d'un denier payable à la saint Remi de chaque année. Nous trouvons quelques années après le même Jean d'Anez, se désaisissant, en faveur des Templiers de la maison sus-rappelée et des huit hôtes qui l'habitaient, ainsi qu'il résulte des lettres des mêmes doyens du mois de janvier 1223.

«Les Hospitaliers, en possession des biens du Temple, affermèrent en octobre 1330, pour neuf ans, à un nommé Etienne de Donnemarie, le manoir de l'Hospital (du Temple) gisant en la ville d'Agnez, qui jadis fu du Temple et tout chou qu'ils ont clozement es villes et es terroirs de :

Gouves *Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Arras, Chef-lieu de cantons, Commune: Gouves - 62* et de :

Valeroie (Peut-être *Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Arras, Chef-lieu de cantons, Commune: Warlus - 62*, si comme en terres ahanuales, en rentes, en teraiges, en soistes, en ventes, en relies, en amendes, etc., au rendage de cinquante livres parisis, et à la charge par ledit censier de retenir le manoir de ladite censé bien et souffisamment de pas, de laite et de couverture, et de laisser les terres comme il les aura trouvées, XXII mencaudées querkiés de blé et de souscions, XXII mencaudées de march querkiés d'avaines, XVII mencaudées à gaskière, aannées d'une roie d'esté à Il fers et li sourplus en ries, et si doit ledit censier mener sour les terres de ladite censé chascun an, C karettas de fiens boins et loyaus.»

D'après le rapport d'une visite prieurale de 1446, nous voyons que la maison d'Agnez n'existait plus alors.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Arques (62)

Domaine du Temple à Arques

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Saint-Omer, Canton: Arques - 62



Localisation: Domaine du Temple à Arques

Au mois d'août 1253, l'abbé des cisterciens de Clairmarais faisait savoir que le maître et les frères du Temple en France ont acquitté à l'abbaye les reliefs de quatre fiefs qu'elle avait achetés et dont un était situé à Arques.

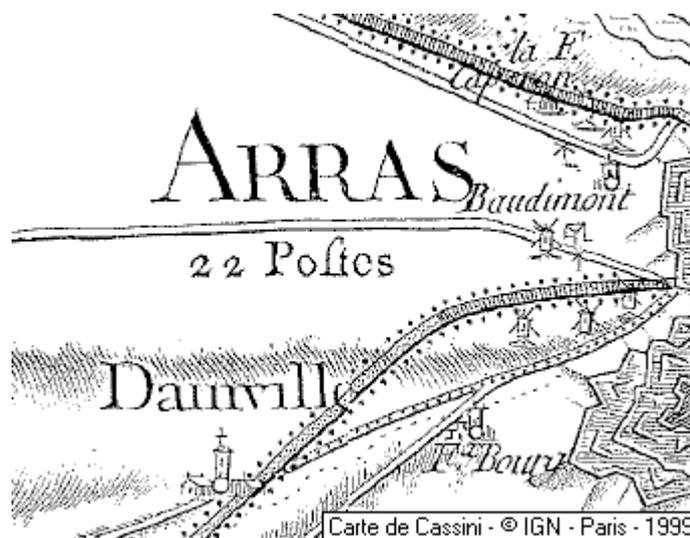
Sources: Laurent Dailliez; Les Templiers en Flandre, Hainaut, Brabant, Liège et Luxembourg

Top

Arras (62)

Maison du Temple d'Arras

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement et Canton: Arras - 62



Localisation: Maison du Temple d'Arras

C'était une commanderie des Templiers. La maison se trouvait à Arras au haut du faubourg Ronville, à droite de la chaussée conduisant à Bapaume, sur une portion de territoire qui était de la juridiction de l'abbaye de Saint-Vaast. Cet endroit, qu'on nommait

« les Hees », a laissé son nom à une section du territoire d'Achicourt.

Le cartulaire de Saint-Vaast par Gusman nous fait connaître à quelle époque remonte l'établissement des Templiers à Arras. Il contient une charte de 1140, par laquelle Gauthier, abbé de ce monastère, autorise les frères du Temple d'avoir une chapelle dans la maison qu'ils venaient de construire au faubourg de cette ville. Malgré cela, la bonne harmonie ne dura pas longtemps entre les religieux de Saint-Vaast et ceux du Temple, qui ne se faisaient aucun scrupule d'empiéter sur les droits de l'abbaye chaque fois que l'occasion s'en présentait. Leur mésintelligence s'accrut à un tel point, que le Saint-Siège dut intervenir pour rétablir la paix entre eux. Par une bulle adressée en 1160 aux Templiers, le pape Alexandre III les rappela à la modération, et, leur enjoignit de respecter à l'avenir les droits et privilèges de l'abbaye de Saint-Vaast, sans jamais tenter d'y porter atteinte, leur rappelant cette maxime évangélique qu'il ne fallait pas faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fit.

Cette façon d'agir des Templiers ne peut s'expliquer que par l'ardeur qu'ils mettaient à rechercher tout ce qui pouvait accroître leurs richesses et leur puissance. Beaucoup de leurs actes, même ceux qui s'inspiraient de la charité, n'étaient pas toujours exempts d'un certain esprit de calcul, et cachaient parfois un but intéressé. Ainsi nous voyons en 1208 le frère André de Coulours, alors grand-maître de l'Ordre du Temple, accorder à un nommé Raoul et à Mathilde, sa femme, la jouissance viagère de dix-huit mencaudées de terre à Isles, à la condition qu'à leur mort, ces terres feraient retour aux Templiers avec deux mencaudées ou bien quatre livres parisis que les époux Raoul y ajouteraient de leur propre héritage.

Une convention du même genre eut encore lieu en 1225, entre Eudes Royer, commandeur des maisons du Temple en France, et Anselme, frère du mayer d'Arras, lequel reçut des terres du Commandeur, à la charge d'en augmenter le nombre lorsqu'elles reviendraient après son décès en la possession du Temple.

Les Templiers n'exerçaient pas l'hospitalité gratuitement, comme le faisaient les chevaliers de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem. Cependant ils pratiquaient parfois cette vertu, lorsqu'il y avait quelque profit à en retirer; c'est ainsi qu'ils recevaient, en 1180, dans leur maison d'Arras, Hunez de Beaumont et Emmeline, sa femme, pour y être nourris et entretenus durant leur vie; mais ceux-ci leur avaient donné pour cela quatre mencaudées de terre, leur manoir et maison dont ils se réservaient l'usufruit jusqu'au décès du survivant d'eux.

Nous trouvons encore, à la fin du XIII^e siècle, diverses donations faites à l'Ordre dans la personne du frère Renier, commandeur de la maison des Templiers d'Arras, « preceptor domus Templariorum atrebatensis », par Amaury de Saulty en 1186, de cinquante mencaudées de terre et de tout ce que tenait de lui Bertrand de Beaufort à Agny, près d'Arras; par Eloi « de Wendi », la même année, de douze mencaudées de son alleu au terroir d'Yzel; par Bauduin de Wormouth, « de Voermolt », en 1188, d'une maison sous la ville d'Arras, « subtus villam Atrebatensem »; par Louis de Blairville, chevalier, en 1193, d'une autre maison près d'Arras, vers la cité, « juxta Atrebatum versus civitatem », etc.

Parmi les seigneurs de l'Artois qui guerroyaient en Terre-Sainte au commencement du XIII^e siècle, il y avait à Arras un chevalier, du nom de Vaast ou de Vedaste, « Vedastus. » Une charte donnée au palais épiscopal d'Acre, au mois de février 1203, rapporte la donation que ce chevalier fit en mourant à la chevalerie du Temple de tous ses biens à Arras et au terroir de la même ville, tant en héritages qu'en rentes; ce qui est attesté et confirmé par les compagnons d'armes du donateur, Bauduin de la Salle, Werric de Hamblain, Jacques Durant et Bauduin, son cousin, Simon de Pasquindale, ami du comte de Flandre, Guillaume, châtelain d'Arras, Bartholomé et Morazin, bourgeois d'Acre, « burgenses Acconenses », et Regnault de Melun, « de Melduno » chapelain.

On regardait autrefois comme un grand honneur d'obtenir sa sépulture chez les Templiers. Eloi de Berlette, après leur avoir donné en 1224 sa dîme de Magnicourt qu'il tenait du Roi, les institua ensuite ses légataires universels, à la condition d'être enterré dans leur maison d'Arras, et qu'on lui ferait des funérailles comme à un frère de l'Ordre.

Les femmes n'étaient pas moins désireuses d'obtenir cette faveur. Une noble dame, Isabelle de Longue, « de Longo vado », dite de Fontaine, « de Fonte » étant morte, les Templiers avaient fait transporter son corps dans leur maison d'Arras pour y être inhumé, disant que la défunte leur avait donné pour cela tous ses biens. L'héritier, Jacques de Longue, et Sara de Fontaine, sa femme, s'opposèrent à la prétention des Templiers. De là procès; mais par la médiation du bailli d'Arras, il se fit une transaction le 13 décembre 1253, par laquelle les biens de la défunte devaient appartenir aux Templiers, mais que les immeubles de la succession seraient vendus à personne justiciable; et que du prix qu'on retirerait, Jacques de Longue toucherait 100 sols parisis. Sara, sa femme, adhéra à cet arrangement sans rien réclamer pour elle; mais le bailli

d'Arras lui fit donner la même somme pour la récompenser des services qu'elle avait rendus à la défunte.

A l'époque du procès des Templiers et au moment de leur arrestation, une scène déplorable eut lieu au faubourg d'Arras, dans la maison du Temple. Une bande de soldats sortis de la ville vint envahir le couvent et égorger la moitié des personnes qui s'y trouvaient. Ceux qui échappèrent à la mort furent emmenés dans les prisons de la ville.

Après le départ des Templiers, leur maison d'Arras fut possédée par les Hospitaliers qui en cultivèrent les terres. Plus tard, cette maison fut brûlée par les Anglais qui faisaient le siège d'Arras; et comme il aurait fallu dépenser plus de mille livres pour la reconstruire, on jugea à propos de ne pas la relever de ses ruines. Les terres qui en dépendaient, au nombre d'environ 262 mencaudées, étaient, en 1373, tenues en grande partie à cens, à raison de six boisseaux de blé et de quatre sols par chaque mencaudée. Les Hospitaliers s'étaient réservé 138 mencaudées qu'ils cultivaient eux-mêmes, et qui rapportaient, à l'époque dont nous parlons, 200 mencauds, moitié blé, moitié avoine.

La chapelle de l'ancien Temple d'Arras fut conservée. Elle était desservie au XVe siècle par un chapelain séculier, comme on le voit par le rapport de la visite prieurale de 1495: « Aux faubourgs de la ville d'Arras, a une chappelle fondée de saint Jehan, chargée de troys messes la sepmaine, servie à présent par chappelain séculier, bien réparée et entretenue et garnie de calice d'argent, livres et ornements pour le service divin. Joignant la chappelle, est la maison du censier, grange, estables semblablement, en bonne réparacion où a le commandeur toute jurisdicion. »

Les Templiers possédaient dans la ville d'Arras un certain nombre de maisons qu'ils donnèrent ensuite à cens pour se décharger des frais d'entretien et de réparations. Au commencement du XIVE siècle, ils en avaient encore trois:

- l'une, appelée le Four du Temple dans la rue de Pavie, « in vico de Pavia »;
- une autre, nommée le Temple, devant la porte de Saint-Nicolas;
- et la troisième, qui portait d'abord le nom de Brasserie du Temple, puis celui du Rouge-Chevalier, était située dans le faubourg, entre la porte de Saint-Nicolas et la Barre du Ris, « inter portam Sancti Nicholai et barram de Risco. »

Ces deux dernières maisons furent détruites pendant les guerres du XIVE siècle; et en 1377, les Hospitaliers en avaient concédé le terrain à la ville d'Arras qui leur payait une

rente de 6 livres 15 sols par an.

La chapelle du Temple d'Arras subit le même sort que la maison. Elle fut incendiée à la fin du XVIe siècle et ne fut point rétablie. Les terres, avec les cens et rentes foncières, furent réunies au domaine de la commanderie.

L'Hôpital avait des censives à Arras et dans sa banlieue sur un grand nombre de maisons: sur la maison de Saint-Martin en la rue Saint-Nicolai; sur la maison des Plouvyers en l'Abbaye; sur la maison des Lombards, rue du Pot-d'Argent; sur la maison du Chapeau-d'Argent, rue Sainte-Croix; sur celle des Corbiaux en Hagerue; sur les maisons des Hotiers devant les Cordeliers; de l'Ecu de Fosseux, du Grand-Val, de la Laide-Couvée, des Marenghes, près du four du Temple, et sur d'autres encore rue de Mellent (Méaulens); de Héronval, près du jardin des Arbalestriers; devant le Wez-Damain; au Blanc-Sevele; devant le Grand-Huys-Saint-Etienne; devant Saint-Aubert; rue des Filleresses; au Touquet de la rue du Blocq; derrière les Boucheries, rue d'Ecorcherats; près le molin de la Vigne; etc., et encore sur d'autres maisons à Saint-Sauveur, Saint-Laurent et villages environnants.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Maison du Temple d'Arras

Siège d'une commanderie majeure provinciale, groupant les maisons et possessions de la partie sud de la Flandre et de l'Artois, Arras est connu dans les actes depuis 1160.

Toutefois on peut sans risque de se tromper, signaler la fondation de la commanderie autour des années 1140 étant donné que ces années-là, l'abbé de Saint-Waast donnait des biens à Hesdin.

Les affaires ne durent pas très bien marcher dans les débuts car les templiers n'ont pas l'air d'avoir été très tendre puisque le pape Alexandre III envoyait en 1160 une bulle destinée aux frères du Temple d'Arras en leur rappelant la modération et leur enjoignant de respecter les droits et privilèges accordés à l'abbaye de Saint-Waast sans jamais tenter d'y porter atteinte. Le pape souligne la parole de l'évangile, précisant de ne pas faire aux autres ce que l'on voudrait pas que l'on nous fît, étant donné que les frères ne faisaient aucun scrupule d'empiéter sur les droits de l'abbaye.

La commanderie et ses biens sont vraiment connus à partir de 1175, année où Ségalon, seigneur d'Arras, accorde aux Templiers de la ville le droit de percevoir la moitié de sa

part des dîmes de Méricourt. Cette donation est confirmée par l'évêque d'Arras et acceptée par Eustache Chien, maître en France et Baudouin de Gand, précepteur de, Flandre et Renier, commandeur d'Arras.

La grande période des donations pour le Temple d'Arras allait commencer. Les bourgeois, les paysans se donnent au Temple avec tous leurs biens. En 1180 c'est Amans Nunez de, Beaumont et Emmeline sa femme qui se donnent à l'Ordre pour y être entretenus et nourris leur vie durant. En échange ils donnent quatre mancaudées de terre, leur manoir et leur maison dont ils conservaient l'usufruit au dernier vivant.

Le frère Renier, commandeur d'Arras eut un long préceptorat. En 1186, il reçoit la donation pour la maison d'Arras et au nom de ses frères du Temple cinquante mancaudées de terre d'Amaury de Saulty ainsi que tout ce que tenait de lui Bertrand de Beaufort. L'ensemble de ces donations était situé à Agiles.

Le commandeur reçoit aussi cette même année les biens d'Eloi de Wendi qui comprenaient douze mancaudées sur un alleu qu'il avait sur le territoire d'Yzel ?, aujourd'hui Les Hameau, lieu-dit de Liévin.

A la même époque c'est Baudouin de Wermouth qui donne une maison à Arras.

Le domaine des Templiers d'Arras poussa son extension jusque dans le diocèse d'Amiens lorsque Pierre d'Arras confirma en 1189 un accord entre les Templiers et Beaudouin de Beaufort, chevalier au sujet d'une dîme sise à Bavelencourt.

Arras fut une commanderie importante, il est vrai, mais c'est bien la seule commanderie où nous trouvons le même commandeur durant plus de 25 années consécutives surtout en cette dernière partie du XIIe siècle.

Rainier, commandeur d'Arras en 1171 se trouve encore à la tête de la communauté en 1193 lorsque Louis de Blanville notifie avoir donné aux frères du Temple d'Arras une maison située dans la ville vers la cité.

Il n'est pas rare que des croisés fassent des donations alors qu'ils sont sur les champs belligérants. On retrouve quelques unes de ces donations pour les commanderies qui nous intéressent dans ce volume. Au mois de février 1203, alors qu'il était à la croisade, Waast, chevalier d'Arras, se rendit au Palais épiscopal d'Acre au moment de mourir. Il réunit tous ses compagnons d'armes et donna aux frères de la milice du Temple tous ses biens, rentes et Héritages. Il y avait Baudouin de Salle, Verne de Hamblain,

Jacques Durant et Baudouin son cousin, Simon de Pasquindale ami du comte de Flandre, Guillaume châtelain d'Arras, Barthélemy et Morezin, bourgeois d'Acre et Regnault de Melun chapelain.

Le premier quart du XIIIe siècle va être aussi fécond en fondations que l'a été la fin du XIIe siècle. Nous participons à la deuxième grande période de donations, celle qui fit suite à la deuxième prise de Jérusalem et à l'essai de reconquête. Toutefois il faut reconnaître qu'après 1203 l'Ordre du Temple, ayant obtenu du pape Innocent III la confirmation, par bulle solennelle, de l'exemption, les privilèges spirituels de l'Ordre du Temple allaient de pair avec les privilèges temporels et égalaient ceux des grands monastères et des chefs d'Ordre comme Cluny, Prémontré, Cîteaux etc.

En 1208, André de Coulours, maître de l'Ordre en France accordait à Raoul et Mathilde son épouse la jouissance viagère de 18 mancaudées de terre situées à Irles à la seule condition qu'à leur mort les terres redeviennent propriétés du Temple. Faisant suite à cette clause il fut spécifié que les preneurs devraient rendre la propriété en y ayant ajouté deux mancaudées supplémentaires Ou 4 livres parisis qu'ils auraient ajouté à leur héritages leur vie durant.

Comme on peut le constater, la commanderie d'Arras possédait plusieurs biens éloignés du siège titulaire.

A **Blairville** une maison fut instituée régulièrement ainsi que le signale un acte de 1218 dans lequel R. évêque d'Arras notifie que Baudouin de Bertencourt a donné en pure et perpétuelle aumône à Gauthier, commandeur et aux frères de la milice du Temple d'Arras une rente d'une demi mancaudée d'avoine sur les trois mancaudées de terre qu'il possédait derrière la maison du Temple de Blairville. Cette mention prouve bien qu'il existait déjà des biens dans cette région et qu'une maison y était établie.

La deuxième maison dépendante d'Arras était située à **Agnez**.

Plusieurs donations furent octroyées après celle de 1186.

Le 21 mars 1219 l'évêque d'Arras notifie que par devant Eustache, doyen d'Aubigny et Pierre doyen de Duisans, Baudouin d'Agnez avait donné aux frères de la Milice du Temple la moitié de ses biens pour en jouir seulement après sa mort. En garantie de cette donation, Jean, son frère, remit sa maison avec la réserve de l'usufruit et à la condition qu'à sa mort elle appartiendrait aux frères du Temple, lesquels devraient la tenir dudit Jean et de ses héritiers sous le cens ou la rente d'un denier annuel payable à la Saint-Rémy.

Le même Jean, dans un acte du mois de janvier 1223 se désiste en faveur des frères de la Milice du Temple d'Arras de la maison que lui avait donné son frère Baudouin en garantie du don qu'il avait fait au mois de mars 1219 avec en plus les huit hôtes qui l'habitent. Cet acte est passé sous le sceau d'Eustache, doyen d'Aubigny et de Pierre, doyen de Duisans.

Revenant dans la ville, nous apprenons qu'en 1224 Eloi de Barbette fait donation de sa dîme de **Magnicourt** qu'il tenait du roi, aux frères de la milice du Temple d'Arras. A cette occasion il institue les frères légataires universels à la condition d'être enterré dans la maison du Temple de la ville et qu'on lui ferait les mêmes funérailles qu'à un frère de l'Ordre.

Les actes sont quelquefois très imprécis tel que celui passé en 1225 qui signale une convention passée entre Eudes Royer, maître des maisons du Temple en France et Anselme, frère du mayeur d'Arras lequel avait reçu des terres de la part du Commandeur d'Arras à la charge d'en augmenter le nombre lorsqu'elles reviendraient après son décès dans le domaine du Temple.

Nous ne pouvons pas savoir de quelles terres il s'agit étant donné qu'il n'y a pas de chartrier complet dans les commanderies du Temple exception faite pour celles qui ont des cartulaires et encore.

Les possessions extérieures à la ville d'Arras firent l'objet de détails dans les actes et quelques fois les donations furent à l'origine de procès.

Le 19 mars 1227, les biens s'éparpillent dans la vente faite par Louis d'Audigier, chevalier, Gontrand et Martin d'Heudecourt, vente qui fut approuvée et ratifiée par Guy, seigneur d'Aabarcq et seigneur dominant.

La vente faite aux frères du Temple d'Arras consistait en terrages que les trois vendeurs possédaient au territoire de **Ficheux**, en divers lieux, au Quesnoy et à Brikonsart ?. Le seigneur amortit ces ventes à la charge d'une rente de un ou deux deniers sterling que les frères devront lui payer annuellement et sous la réserve du droit de haute justice.

Deux procès retentissant pour la maison d'Arras eurent lieu au milieu du XIIIe siècle: « Le premier se termina par une transaction au mois de mai 1248. Un différent opposait les Templiers au doyen et au chapitre de la collégiale de Lens, lesquels réclamaient une terre que les frères du Temple possédaient à Noyelles-Godault et d'une superficie d'un

muid qui valait 12 rasières et qui soit disant avait été donné au dit chapitre par Anselme de Cantin. Une transaction entre les deux parties eut lieu et les frères du Temple durent remettre au chapitre le tiers de la terre en litige. »

Un second procès éclata en 1253 et le 13 décembre, le jugement fut rendu. Il S'agissait encore d'une donation contestée. En effet, Isabelle de Longué, dite de Fontaine, avait donné tous ses biens aux frères de la Milice du Temple d'Arras à la condition d'être inhumée dans le cimetière touchant la maison des frères et de participer aux bénéfices spirituels après sa mort.

Jacques de Longué, seigneur de Fontaine, et héritier de la dame et son épouse s'opposèrent à la prétention des Templiers de posséder l'ensemble des biens.

Les héritiers estèrent les frères et sous la médiation du bailli d'Arras un compromis fut établi.

Les frères du Temple rentraient dans les biens légués par la dame Isabelle, mais les immeubles de la succession devaient faire l'objet d'une vente à une personne justiciable. Du prix que l'on retirerait de cette vente, Jacques de Longué toucherait 100 sous parisis tandis que Sara son épouse, malgré son adhésion à l'engagement de son mari et sans rien réclamer pour elle, toucherait la même somme.

En effet, le bailli d'Arras décide de lui octroyer la même somme en récompense des services qu'elle avait rendus à sa belle-mère.

La maison d'Arras passa aux Hospitaliers après la suppression de l'Ordre. On ne connaît que deux frères mentionnés lors du procès.

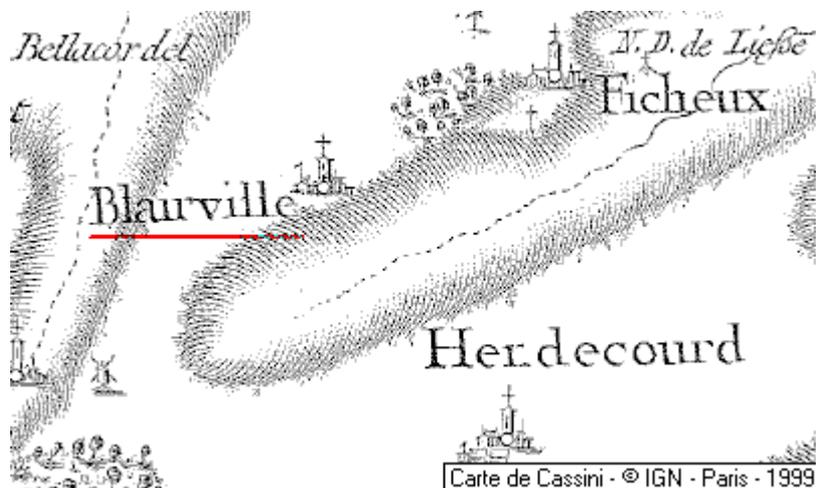
Sources: Laurent Dailliez; Les Templiers en Flandre, Hainaut, Brabant, Liège et Luxembourg

Top

Blairville (62)

Fief du Temple de Blairville

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Arras, Canton: Baumetz-les-Loges - 62



Localisation: Fief du Temple de Blairville

Le Fief du Temple de Blairville était, comme celui d'Agnez, une succursale du Temple d'Arras; il était située dans la rue d'Aubigny. Cette maison est mentionnée pour la première fois dans des lettres de R., évêque d'Arras, de l'année 1218, portant donation à titre d'aumône par Bauduin de Bretencourt à Gauthier, commandeur du Temple d'Arras, d'une rente d'un demi-mencaud d'avoine qu'il avait sur trois mencaudées de terre derrière la maison du Temple à Blairville, « rétro mansum Templi apud Blareville. »

Le domaine de Blairville était assez considérable; ses terres s'étendaient sur Ficheux, village voisin, où la commanderie possédait des terrages.

Une charte de Guy, seigneur d'Habarcq, « de Habara » ([Habarcq \(Pas-de-Calais\), arrondissement Arras, canton Beaumetz-les-Loges](#)) du 19 mars 1227, approuve et ratifie, comme seigneur dominant, les ventes faites aux frères de la chevalerie du Temple par Louis d'Adinfer, « d'Andifer » ([Adinfer \(Pas-de-Calais\), arrondissement Arras, canton Beaumetz-les-Loges](#)), chevalier, Gotrand et Martin d'Hendecourt, de tous les terrages qu'ils possédaient au terroir de Ficheux, « in territorio de Fisseux » ([Ficheux \(Pas-de-Calais\), arrondissement Arras, canton Beaumetz-les-Loges](#)), en divers lieux, aux Kaisnois, à Brokonsart, etc. Le seigneur d'Habarcq confirmait ces ventes qu'il amortissait, à la charge d'une rente d'un ou de deux deniers sterlings que les Templiers devaient lui payer chaque année, et sous la réserve à lui faite de la haute justice sur les terrages cédés.

Le Livre-Vert nous donne ainsi l'état des revenus de la maison de Blairville en 1373: « à Blaieville, une maison de XIIIxx mencaudées et une boisselée de terres arables, dont les anciennes doivent dismes et terrages, et XXVII solz IX deniers de rente au seigneur du lieu, et à Madame d'Artois, V mencaus de blé, au curé du lieu, II boisselées, et à

Jehan de Hendecourt, Il eslellins d'argent. Sy valent toutes ces choses les charges payées IIIxx frans par an, et couste ladite maison à retenir bien X frans par an. Ainsi reste LXX frans. »

Le Commandeur avait dans son fief de Blairville toute justice haute, moyenne et basse, qu'avait voulu lui contester en 1402 le seigneur de Nédonchel; mais des lettres royales, obtenues en chancellerie cette année-là, confirmèrent à la commanderie tous ses droits, et imposèrent une amende à l'opposant dont les baillis et sergents avaient jeté le trouble dans le domaine de Blairville.

Les guerres du XVIe siècle causèrent de graves dommages à la maison de Blairville. Elle était devenue inhabitable, et il fallait la rebâtir. Pour éviter cette dépense, le commandeur Hospitaliers de Hautavesnes fut autorisé en 1584 à affermer les terres du domaine, qui étaient alors de 260 mencaudées, à un nommé Simon Leroux pour 27 ans, à la charge de payer chaque année la resposion, et d'emmenner à Arras, au Commandeur, cent mencauds de blé avec 50 florins carolus de 20 patards chacun; et en outre sous la condition expresse que le preneur réédifierait à ses frais la maison ainsi que la grange et les étables.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Campagne-les-Hesdin (62)

Maison du Temple de Campagnes

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Montreuil, Canton: Campagne-lès-Hesdin - 62



Localisation: Maison du Temple de Campagnes

La commanderie n'était pas à Campagne même, mais entre cette localité et Beaurain-Château.

Cette maison du Temple, devint après la chute de l'Ordre, la propriété des Hospitaliers; au XVIIIe siècle elle était connue sous le nom de « ferme de l'Hôpital de Campagne. »

Dans le procès de Poitiers, il est dit que Guillaume « Haynues », frère sergent du Temple était garde des clefs, « claviger », de la maison de Campagne au diocèse d'Amiens.

Ce Templier avait été reçu en la maison du Temple de Grand-Selve (1301), par le précepteur du Ponthieu, Guérin de Grandvilliers.

Nous avons eu occasion déjà de mentionner le seul précepteur de Campagne-lès-Hesdin qui nous soit connu; c'est Pierre le Prévôt « Petrus Propositus » qui avait la garde de cette maison du Temple vers 1299.

Au XVe siècle la maison et la chapelle du Temple existaient encore, mais il est probable qu'elles avaient été réparées. La chapelle était alors sous le vocable de l'Assomption.

A la fin du XIVe siècle le revenu de cette commanderie était, paraît-il, de 200 livres. Mais on ne peut se fier à ces chiffres établis au XVe siècle, car les guerres anglaises avaient ruiné ce pays.

Précepteur de Campagne

Vers 1299. - Pierre Le Prévôt « Prepositus. »

Claviger de la maison

Avant 1307. - Guillaume « Haynues. »

Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893

Top

Combremont (62)

Domaine du Temple de Combremont

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Montreuil, Canton: Hucqueliers, Commune: Campagne-lès-Boulonnais - 62



Localisation: Maison du Temple de Combremont

Le Livre-Vert ne mentionne cette petite Maison du Temple de Combremont que comme mémoire, attendu qu'en 1373 elle avait été entièrement ruinée et détruite par les guerres qui en avaient fait une solitude.

Rétablie dans le cours du XVe siècle, elle fut réunie en 1479, comme nous l'avons dit, à la commanderie de Loison. Le commandeur Emery d'Amboise fit reconstruire alors la chapelle, pour la desservance de laquelle il donnait à un prêtre 40 livres par an.

La maison du Temple de Combremont formait un domaine seigneurial situé sur le chemin de Combremont à Ergny. Elle comprenait 300 mesures environ de terre avec 40 arpents de bois en deux parties ; l'une, appelée le Bois de Buissire, du côté de Bourthes ; et l'autre, qu'on nommait le Bois de Laincourt, au levant des terres de Combremont.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie à Combremont, et des censives sur un certain nombre de terres au lieux dits:

Le Mont-Haynau (peut-être Le Mont Hénéraux, près Campagne-lès-Boulonnais ou Mont Regnault à Hucqueliers).

Ainsi qu'à **Ergny** en divers lieux.

Aux Hautes-Guaquières ?

Au la Tieulloy (à Thélus).

Au Marquet-le-Prestre (peut-être marqueffles à Bouvigny-Boyeffles).

Aux **Combles**.

Au Puits-Sandrin ?

A **Watterdal**.

A **Verval**, etc.

Il jouissait des droits de dîme à Ergny, à Seninghem, à Eule, à Gournay, à Verchocq et autres lieux circonvoisins.

Le domaine de Combremont rapportait, en 1495, 152 livres. En 1640, la maison et la chapelle furent de nouveau incendiées et détruites. On rebâtit plus tard, sur leur emplacement, une petite ferme pour la culture des terres. Cette ferme, avec les droits seigneuriaux, était louée, en 1757, 1,700 livres; et en 1783, 3,600 livres.

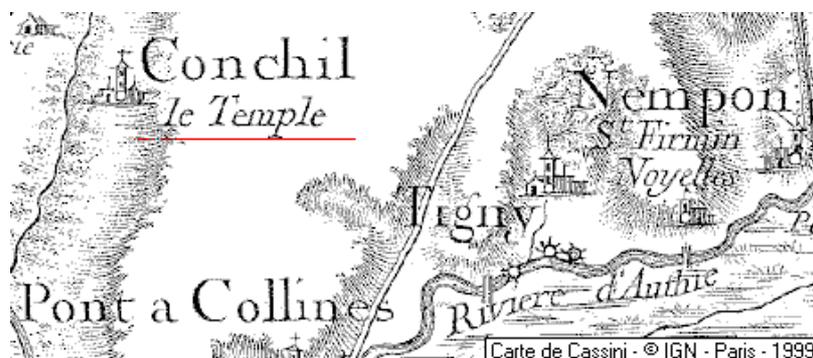
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Conchil-le-Temple (62)

Maison du Temple de Conchil

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement et Canton: Montreuil-sur-Mer - 62



Localisation: Maison du Temple de Conchil

Entre Waben et Conchil-le-Temple, il y a un lieu, nommé la Commanderie qui fait partie aujourd'hui de la commune de Conchil. C'est là que se trouvait la maison qu'on appelait le Temple-lez-Waben. D'après d'anciens terriers, elle était située entre deux chemins: dont l'un conduisait à Waben, et l'autre, à Montreuil.

Le Livre-Vert nous apprend qu'au moment où les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem entrèrent en possession de cette maison, il en dépendait 60 journaux de terre destinés à l'usage des frères de l'Ordre, et 700 autres journaux de bruyères et de mauvaise terre, affermés 23 setiers de grains par an, valant 5 livres 15 sols. Il y avait, en

outre, un moulin et un four banal, avec des rentes qui rapportaient 54 livres aussi chaque année. Tel était le revenu du Temple en 1373.

Les Hospitaliers eurent à soutenir en 1352 plusieurs procès contre le comte de Ponthieu, à propos de divers droits seigneuriaux qu'il leur contestait, au lieu dit du Temple, et pour une maison qu'ils possédaient en la ville de Rue. Il fut reconnu à cette occasion que les successeurs des Templiers avaient dans les endroits sus-désignés la haute, moyenne et basse justice; et que sous aucun prétexte le comte de Ponthieu ne pouvait s'arroger le droit d'y faire aucun exploit.

Les guerres du XVe siècle causèrent bien des ravages au Temple-lez-Waben. Voici le tableau que nous en trace le rapport de la visite prieurale de 1495: Le membre de la commanderie de Loisons, nommé le Temple-lez-Wauben, auquel lieu a chapelle qui fut brullée par le temps des guerres, et Monseigneur de France (Emery d'Amboise, Grand-Prieur) l'a faicte reffaire tout de neuf. La maison joingnant ladite chappelle, où le censier fait sa demeure, est à présent en bon poinct. La grange fut brullée et les estables, lesquelles a faicte reffaire comme dessus, pareillement les molins cstoient tombez, lesquels il a fait reffaire aussi".

La chapelle était dédiée à la sainte Vierge. Un prêtre séculier la desservait à la fin du XVe siècle, moyennant une pension de 20 livres. Il jouissait d'une dîme sur le territoire du Temple, qui lui valait 8 livres par an. En 1757, c'était le curé de Saint-Vaast qui desservait la chapelle. Il recevait 6 sols par messe qu'il déchargeait.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Dourges (62)

Maison du Temple de Dourges

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Lens, Canton: Leforest - 62



Localisation: Maison du Temple de Dourges

Sur cette maison dépendante de la Maison d'Arras, nous ne possédons qu'un acte qui prouve, tout au moins, son existence. En 1222, Thibaud de Metz-en-Coutine et Mathlide son épouse donnent aux frères de la milice du Temple, en présence de Guichard, abbé et de Jérôme, doyen de l'Eglise d'Hénin-Liétard tous les biens qu'ils possédaient à Dourges, sous réserve de l'usufruit leur vie durant. Cette donation est faite à la maison du Temple de Dourges.

Sources: Laurent Dailliez; Les Templiers en Flandre, Hainaut, Brabant, Liège et Luxembourg

Top

Frencq (62)

Grange du Temple de Frencq

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Montreuil, Canton: Etaples - 62



Localisation: Grange du Temple de Frencq

L'établissement de Frencq paraît avoir été de peu d'importance. C'était, dès l'origine, une grange d'imeresse, à laquelle les Templiers avaient réuni quelques terres. Ils

renfermaient dans cette grange le rendement de leur dîme de Frencq et de tous les ferrages qu'ils avaient dans les environs de Montreuil.

Ils possédaient même dans cette ville une maison de refuge, nommée la Maison de la commanderie, dont la porte donnait sur le cimetière, à raison de laquelle il était payé chaque année, au trésorier de l'église, douze deniers parisis.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Henin-Lietard (62)

Maison du Temple de Hénin-Liétard

Département Pas-de-Calais, arrondissement Béthune, canton Carvin, Commune: Henin-Beaumont - 62



Localisation: Maison du Temple de Hénin-Liétard

Cette ancienne maison du Temple était située sur le territoire de Dourges, entre ce village et Hénin-Liétard, mais plus près d'Hénin-Liétard que de Dourges ; ce qui contribua à la faire appeler le plus souvent le Temple d'Hénin-Liétard.

Elle consistait en une ferme et 88 mencaudées de terre en plusieurs parties sur Dourges, Bourcheuil, Garguetel, Noyelles-Godeau et Courchelles, tenues, pour la dîme et le terrage, de la dame de Harponlieu, de l'abbaye du Mont Saint-Eloi et de celle d'Anchin.

Lorsque ce domaine eut passé des mains des Templiers en celles des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, il devint une dépendance du Temple de Douai et pour en

augmenter les revenus, on y rattacha quelques dîmes et un certain nombre de censives et de rentes foncières dues à l'Ordre dans plusieurs villages de l'Artois.

Nous trouvons en 1222 une donation faite à la maison de Dourges ou d'Hénin-Liétard, devant Guichard, abbé, et Jérôme, doyen de l'église d'Hénin-Liétard, par Thibaud de Metz-en-Couture, et Matilde, sa femme, de tous leurs biens, sous réserve d'usufruit.

Parmi les terres que la maison possédait au terroir de Noyelles-Godeau, « in territorio de Nigella Godaldis » se trouvait une pièce d'un muid équivalant à douze rasières. Le doyen et le chapitre de Lens réclamèrent cette terre comme leur ayant été donnée par Anselme de Cantin. L'affaire s'arrangea par une transaction qui eut lieu en mai 1248, et d'après laquelle les Templiers durent remettre au chapitre de Lens le tiers de l'objet en litige.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry & Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Loison-sur-Créquoise (62)

Maison du Temple de Loison-sur-Crequoise

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Montreuil, Canton: Campagne-lès-Hesdin - 62



Localisation: chapelle de la commanderie

L'emplacement de la chapelle de cette maison est indiqué dans Cassini, sous le nom de chapelle de la commanderie, à côté de Loison.

Le peu que nous sachions sur Loison se trouve dans le Procès des Templiers.

C'est d'abord un frère sergent du Temple, Robert de Rimboval (*Rimboval: Pas-de-Calais, Arrondissement: Montreuil, Commune de Fruges*), qui déclare avoir été reçu dans la

chapelle du Temple de « Loison » vers l'an 1293 par un chevalier du Temple, sur l'ordre de frère Jean de Villeneuve, alors précepteur de la baillie de Ponthieu.

Dans une autre réception faite à Loison, en 1299, par Guérin de Grandvilliers, successeur de Villeneuve, il est question d'un certain Thomas l'Anglois, prêtre, (de la maison sans doute) et du frère Pierre le Prévôt, « Prepositi » précepteur de Campagne (Département: Pas-de-Calais, arrondissement et Canton: Montreuil-sur-Mer, Commune: *Campagne-lès-Hesdin - 62*).

En l'an 1300, environ, le précepteur de Loison était Jean de « Gevisci », frère sergent. Nous avons également le nom d'un sénéchal de cette maison, le frère Paris « Parisius » (le frère Paris est qualifié sénéchal de la maison de « Leyscin », mais c'est Loyson, qu'il faut lire).

Que devint la commanderie de Loison, après l'extinction de l'Ordre du Temple. Elle eut le sort commun à la majeure partie des biens de cet Ordre, elle passa aux Hospitaliers. Mais nous n'en savons rien de plus, pour le XIVe siècle. Le registre, dit: « Livre Vert », aurait été pour nous d'une grande utilité, s'il nous était parvenu en entier, mais nous avons dit déjà qu'il manquait une partie de ce registre, qui est daté de l'an 1373; nous lisons seulement à la table F^o 3 V^o, « Loysons, jadis du Temple. »

Cette commanderie: On trouvera dans un registre daté de l'an 1495 ces renseignements précieux:

« Commanderie de Loysons - au dit lieu, une chapelle fondée de Saint Jean de l'Ospital (erreur) ladite chapelle d'ancienneté est bien et honnestement édifiée et bien réparée. La maison de la dite Commanderie est auprès de la dite chapelle, laquelle maison a une tour et au pie une maison plate qui a été réparée. »

Comme la plupart de celles qui avoisinaient la mer, eut beaucoup à souffrir des Anglais au XIVe et au XVe siècles. Plus tard, quand le calme fut revenu en notre malheureux pays, les Hospitaliers exploitèrent le domaine de Loison, et en 1781, il rapportait plus de 8700 livres:

Cahier qui a pour titre « Améliorissements de Loison » - année 1781.

Loison était affermé pour 1900 livres

Les prés, les bois, et censives, pour 4000 livres

Le Plouy, au nord de Loison, pour 2850 livres

au folio 7, il est parlé du moulin à eau et de la maison.

Pour l'époque postérieure aux Templiers, se reporter au livre de M. Ed. Mannier, pages 659 à 661.

Les Hommes de la commanderie

Précepteur de Loison. Vers 1300. - Jean, de « Gevisci » frère sergent.

Sénéchal. Vers 1297. - frère Paris « Parisius. »

Prêtre du Temple. Vers 1100. - Thomas l'Anglois.

Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893

Procès des Templiers, tome I, page 491

Lectis autem et diligenter expositis sibi omnibus et singulis articulis, respondit ad eos, et primo ad primos XIII, se nescire si contenta in dictis articulis erant vera, quia non adfuerat capitulis, nec viderat recipi in ordine, nisi fratrem Johannem de Latre servientem, Morinensis diocesis, de cujus vita vel morte non habet certitudinem, quem recepit frater Johannes de Gevisei serviens, tunc preceptor domus de Loyson diocesis Morinensis, circa festum Omnium Sanctorum proximo lapsum fuerunt decem anni vel circa, in capella domus Templi de Corbermont diocesis Morinensis, presente fratre Roberto de Bus servienti, diocesis Ambianensis, quem credit vivere, et pluribus aliis de quorum nominibus non recordatur; in cujus receptione nichil fuit factum illicitum vel dictum quod ipse testis sciverit vel audiverit dici.

Procès des Templiers, tome I, page 492

Ipse autem testis receptus fuit in capella domus Templi de Loyson Morinensis diocesis, circa festum Nativitatis Domini proximo preteritum fuerunt XI anni vel circa, per fratrem Garinum de Grandi Villarii quondam preceptorem tunc ballivie de Pontivo, presentibus fratribus Thoma Anglico presbytero quondam, Alelino de Lineriis, teste supra examinato, Petro Prepositi preceptore Campanie, quem credit vivere, et Laurencio Blangi quondam in hunc modum: nam cum peciisset flexis genibus a dicto receptore panem et aquam et pauperem vestitum ordinis bis, et dictus receptor dixisset ei quod bene deliberaret, nam ex quo esset religiosus abdicaret a se propriam voluntatem, et multa dura pati haberet, et ipse testis respondisset quod, propter honorem Dei et salvacionem anime sue, omnia sustineret, finaliter recepit eum et imposuit sibi mantellum, et ipse et fratres astantes fuerunt eum osculati in ore.

Procès des Templiers, tome II, page 40

Dixit enim se fuisse receptum in capella domus Templi de Campo Bubali Senonensis diocesis, per fratrem Johannem de Tara preceptorem dicte domus, testem supra

examinatum, in Quadragessima proxima ante capcionem eorum, presentibus fratribus Daniele de Parisius presbitero, Matheo de Tilheio et Petro de Loyson, qui Matheus et Petrus fuerunt supra examinati.

Procès des Templiers, tome II, page 70

Alia illicita non intervenerunt in dicta sua recepcione nec post, et credit quod eadem communiter intervenirent in recepcionibus aliorum vel post; nam vidit recipi fratrem Petrum de Boncherre servientem, Ambianensis diocesis, testem supra examinatum, per dictum fratrem Robertum de Sancto Justo, in capella domus Templi de Loyson Morinensis diocesis, in instanti festo Ascensionis erunt octo anni vel circa, presentibus fratribus Guillelmo de Platea, teste supra examinato, Anrico de Bofleys quondam, Hugone d'Oysimont, teste supra examinato, Johanne Dalsena, de cujus vita vel morte non habet certitudinem.

Procès des Templiers, tome II, page 75

Dixit nempe se fuisse receptum in capella domus Templi de Loyson Morinensis diocesis, per fratrem Helinum militem quondam, cujus cognomen ignorat, de mandato fratris Johannis de Villa Nova quondam tunc preceptoris ballivie de Pontivo, circa instans festum nativitatis beati Johannis Baptiste erunt decem et octo anni vel circa, presentibus fratribus Anrico de Gres et Johanne de Renavilla servientibus, defunctis, in hunc modum: nam cum peciisset instanter et frequenter panem et aquam ordinis et ei concessa fuissent, prestito per juramentum quod non erat excommunicatus, servilis condicionis, nec matrimonio, nec alteri religioni, nec debitis que solvere non posset obligatus, nec habebat infirmitatem latentem, fecit eum vovere et jurare super quemdam librum castitatem, obedienciam, vivere sine proprio, servare bonos usus et bonas consuetudines ordinis, et quod non interesset loco in quo aliquis exheredaretur injuste; et imposito mantello, fecit ipsum testem osculari crucem metallinam sibi traditam, et postmodum ipse receptor et astantes fuerunt ipsum testem osculati in ore.

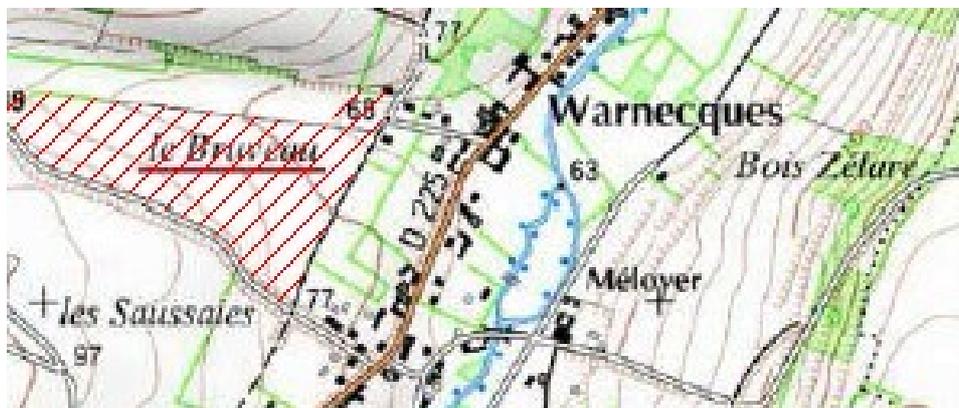
Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.

Top

Merck-Saint-Lievin (62)

Domaine du Temple de Merck-Saint-Lievin

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Saint-Omer, Canton: Fruges - 62



Localisation: Domaine du Temple de Merck-Saint-Lievin

Les Templiers possédaient une Maison au village de Merck-Saint-Lievin, l'endroit se nomme le Petit-Bruveau par les habitants du pays.

Parcelle ZE17 de 95246 m2,

Parcelle ZE119 de 1820 m2, Parcelle ZE120 de 806 m2, Parcelle ZE121 de 1974 m2

voir le plan cadastral ---> <https://france-cadastre.fr/cadastre/merck-saint-lievin>

Saint-Omer

Plusieurs habitations ont été indiquées comme lieu où les Templiers avaient vécu en communauté ; mais on s'accorde à admettre que ce que possédaient les frères de la Milice du Temple à Saint-Omer, était située à l'extrémité *sud* de la rue du Poirier, et occupait l'emplacement des maisons qui forment les angles de cette rue.

La muraille *est* du jardin de l'hôtel de M. de Follart, date, prétand-on, du temps des Templiers, et les portions d'arcade que l'on remarquait encore, il y a quelques années, au coins de la rue du Poirier, étaient généralement regardées comme des vestiges de l'ancienne maison de ces religieux-chevaliers.

Les Templiers possédaient une commanderie au village de Merck-Saint-Lievin dans l'endroit nommé le Petit Bruveau par les habitants du pays. Nous pensons que la Maison de Saint Orner était une dépendance de la commanderie de Merck-Saint-Lievin (1).

1. Les restes de construction anciennes que l'on remarque dans le bois de Lederzele, passe pour avoir appartenu à une Maison de Templiers, mais rien ne confirme l'exactitude de cette tradition.

Sources: Derheims Jean, Histoire de la ville de Saint-Omer, 1843 - Livre numérique [Google](#)

Top

Planques (62)

Domaine du Temple de Planques

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Montreuil, Canton: Fruges - 62



Localisation: Domaine du Temple de Planques

Seigneur d'Hénin-Liétard, Bienfaiteur des Templiers, vers 1120

L'intérêt qui s'attache aux Templiers, dont la fin tragique demeurera l'un des événements les plus extraordinaires du moyen âge, fait rechercher avidement les moindres pièces relatives à cet Ordre trop fameux. Aussi considérons-nous comme une bonne fortune la découverte d'une charte inédite qui, non seulement concerne les chevaliers du Temple, mais aussi relate une libéralité à eux faite par un gentilhomme de notre pays, Bauduin Brochet d'Hénin-Liétard, qui leur donna un domaine situé à Planques près de Douai, du consentement d'Adelide, sa femme, de Bernard Le Vacque (Vacca), son frère, de Bauduin et de Liétard, fils de celui-ci, de Liétard de Beaumont et d'Alulfe Brochet, ses autres frères, ainsi que de plusieurs gentilshommes du pays, ses parents.

La donation du domaine de Planques est peut-être la première qui ait été faite aux Templiers dans notre contrée.

La charte est transcrite au folio 129 du manuscrit latin 12 827 de la Bibliothèque nationale, écrit vers l'an 1590 et renfermant:

1^o une bonne copie des Gesta Cameracensium episcoporum, ouvrage si précieux pour notre histoire et qu'on a faussement attribué à un Baldericus imaginaire;

2^o du folio 90 au folio 147 et dernier, des chartes, des catalogues de prélats et des chroniques d'abbaye, du plus haut intérêt pour l'ancien diocèse d'Arras.

Voici le texte de la charte en faveur des Templiers.

« Confirmatio donationis eorum q. militibus Templi largitus est B. Brochet Hynniacensis. Quanta charitatis eminentia et laudabilis honestatis gratia deuoti milites Hierosolymitani

Templi abundare videantur, hii qui, par diversa maris et terrae discrimina, pia deuotionis intuitu, sanctam Hierlm et sepulchrum dommicum visitant, assidue cognoscentes, protestantur ut et ipsi ad sacrosancta loca, Dni nostri Jesu Christ corporali presentia consecrata, securius valeant proficisci, ad ipsos deducendos et reducendos praedicti milites sunt parati. Quorum gloriosa fama, ubique terrarum patenter diffusa, multis innotuit et ad beneficia illis largiter offerenda, ut dignum est, multos animauit.

Quamobrem dilectus filius noster B. Brochet de Hinniacho, animae suae consulere cupiens, conuocatis fratribus et cognatis et amicis, Bernardo scilicet Vacci, cum filiis eius Balduino et Letardo, Letardo etiam de Belmont et Alulfo Brochet, fratribus, praesente etiam Gunmero de Chery (1) et Oliuero, filio eius, Guidone de Sanct Albino cum Gualtero, filio suo, Hugone de Sanct Albino cum Guarino, fratre eius et Theoderico de Coreriis (2), praesente etiam Adelide, uxore sua, quorum consensu et assensu, pro animae suae suorumque salute, dedit militibus Hierosolymi tani Templi Henrico et R. et per eos caeteris fratribus, quaecunque possidebat in Plancis (3), siue in terra, siue in aqua, militum Deo seruientium alimoniae in perpetuum profutura. Cui legitimae donationi interfuerunt vicini, huins rei gra conuocati: Gerardus de Corcelles (4), Chrianus, Drogo, pbr de Corcellis, Hugo clericus et Gualterus de Languin (5), Riculfus, praepositus de Hennin (6), Arnoldus Blochees. Quod autem, his praesentibus, cum tanta deuotione donauit, ut firmius et perseuerantius staret, in praesentia nostra ex ordine recognouit et pontificali autoritate roborari humiliter postulauit. Nos vero tam benignam ipsius deuotionem et praedictorum militum dilectionem charitatis visceribus amplectentes, huiusmodi donum laudauimus et qua praesidemus autoritate, Deo annuente, confirmauimus. Sane si quis hoc donum tam legitime factum temerario ausu violare praesumpserit, nisi resipiscens a malo cessauerit, anathema sit. »

Si les termes de l'acte confirmatif permettent de supposer qu'il émane de l'évêque d'Arras, ils ne donnent malheureusement aucun renseignement sur une date même approximative; mais nous trouvons un excellent guide dans l'histoire d'Hénin-Liétard de notre concitoyen M. Dancoisne (7).

Bauduin Brochet d'Hénin, fils de Liétard, celui qui, de concert avec sa première femme Adelide et avec ses frères Bernard Le Vaque, Liétard de Beaumont et Alulfe Brochet, vers 1120, donnait sa terre de Planques aux Templiers.

1. Quiéry (Quiéry-la-Motte), village de l'Artois (arrondissement d'Arras - 62)

2. Courrières (arrondissement de Béthune - 62)

3. *Planques; aujourd'hui Lauwin-Planque, ancien village de l'Artois confiant à la banlieue de Douai (arrondissement de Douai - 59)*

4. *Courcelles-lès-Lens, village de l'Artois (arrondissement de Béthune - 62)*

5. *Lauwin.*

6. *Prévôt d'Hénin; était-ce le religieux chargé du temporel de l'abbaye ? Ou un prévôt civil. En 1385, la piévôté d'Hénin formait un fief demi-lige, mouvant de la seigneurie secondaire.*

7. *Recherches historiques sur Hénin-Liétard, Douai, 1847, in-8.*

Souvenirs de la Flandre wallonne. Recherches historiques et choix de documents relatifs à Douai et à la province [puis: à Douai et aux anciennes provinces du Nord de la France]. Éditeur: [s.n.] (Douai, Paris, Gand) 1861-1888

Top

Saint-Venant (62)

Fiefs du Temple à Saint-Venant

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Béthune, Canton: Lillers - 62



Localisation: Fiefs du Temple à Saint-Venant

Il ne s'agit aucunement d'une maison, d'une commanderie ou d'une construction quelconque. Nous n'avons que la mention d'une dîme en date de l'année 1204. Cette année-là, la dame de Guarin et de Saint-Venant, Sibille, restitue aux Templiers de la châtelainie de Saint-Venant, vint-cinq livres qu'elle avait perçues indûment sur les fiefs de cette châtelainie, alors que ces fiefs appartenaient aux frères du Temple selon la donation du comte Thierry.

A la suite de cet oubli, la dame châtelaine fait savoir qu'elle reconnaît pour elle-même et ses successeurs n'avoir aucun droit sur ces reliefs et que tout serait remis que le même pied que du temps du comte Philippe.

Ce texte permet d'élucider quelques donations de reliefs que les comtes de Flandre effectuèrent vis à vis des Templiers. Le comte Thierry donna en effet plusieurs reliefs sur ces terres, le 7 avril 1157, puis le 21 décembre 1166. Le comte Philippe, successeur de Thierry renouvela ces donations à chaque fois que cela s'avérait utile et nécessaire pour les Templiers, mais ce n'est qu'au mois de janvier 1196 que nous apprenons comment se faisait et s'effectuait cette levée de dîmes. La comtesse Mathilde donne tous les détails et les moyens de perception de ces levées.

Sources: Laurent Dailliez; Les Templiers en Flandre, Hainaut, Brabant, Liège et Luxembourg

Top

Temple (Le) Boulogne-sur-Mer (62)

Lieux Le Temple dans le département du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne-sur-Mer, pour certains lieux-dits, ils ont disparu et ne peuvent donc pas être localiser sur les cartes de Cassini, IGN ou d'Etat-Major.

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Boulogne-sur-Mer, Canton: Desvres, Commune: Ferques - 62

Temple (Le), Mouni sur la commune de Ferques.

— Emericus de Templo (Cartulaire de Beaulieu)

Il n'y a plus aucune trace du nom Temple

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Boulogne-sur-Mer, Canton: Desvres, Commune: Wissant - 62

Temple (Le), Lieu-dit, ou Les Templiers, commune de Wissant.

— Le Temple de Wissant XIIIe siècle (Charte d'Artois, A 47, n^o7)

— Domus Templariorum de Wissancq, 1543 (Tassard)

— Ou plutôt lisez, Domus Militie Templi de Wistant, 1513 (Tassard)

— Rue qui maisne du marché au Temple, 1523 (Cueil. Notre Dame de B.)

— Aujourd'hui enseveli sous les sables.

Il n'y a plus aucune trace du nom Temple

Sources: Dictionnaire Topographique de l'Arrondissement de Boulogne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais, par M.

l'Abbé D. Haignéré. Boulogne-sur-Mer 1881

Temple (Le) Pas-de-Calais (62)

Lieux Le Temple dans le département du Pas-de-Calais, pour certains lieux-dits, ils ont disparu et ne peuvent donc pas être localiser sur les cartes de Cassini, IGN ou d'Etat-Major.

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Saint-Omer, Canton: Aire-sur-la-Lys - 62

Temple (Le), fief, commune d'Aire-sur-la-Lys.

— Tenu du roi à cause du château dudit lieu.

Le nom Temple a disparu de cette commune

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement et Canton: Arras - 62

Temple (Le), lieu-dit, commune d'Arras.

— Ancienne Maison du Temple.

— Domus militae Templi juxta Atrebatum, 1160 (Taillar, Recherches, page 447)

— Le Temple d'Arras, 1264 (Colbert, Flandre, tome CXCV, folio 2)

— Le Temple-lès-Arras, 1424 (Archives Nationales, S. 5702)

Le Temple était dans la ville d'Arras, il n'en reste rien, seul le nom Temple est donné à une rue

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Montreuil, Canton: Lumbres, Commune: Beussent - 62

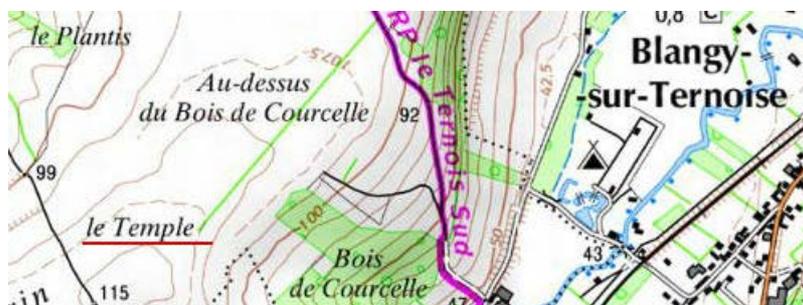
Temple (Le), château, commune de Beussent.

— La maison et cense nommé Le Temple, 1546 (Colbert, Flandre, tome CXCV, folio 45 r^o)

Le nom Temple a disparu de cette commune

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Montreuil, Canton: Auxi-le-Château, Commune: Blangy-sur-Ternoise - 62



Localisation: Le Temple de Blangy-sur-Ternoise

— Temple (Le), lieu-dit commune de Blangy-sur-Ternoise.

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Montreuil, Canton: Auxi-le-Château - 62

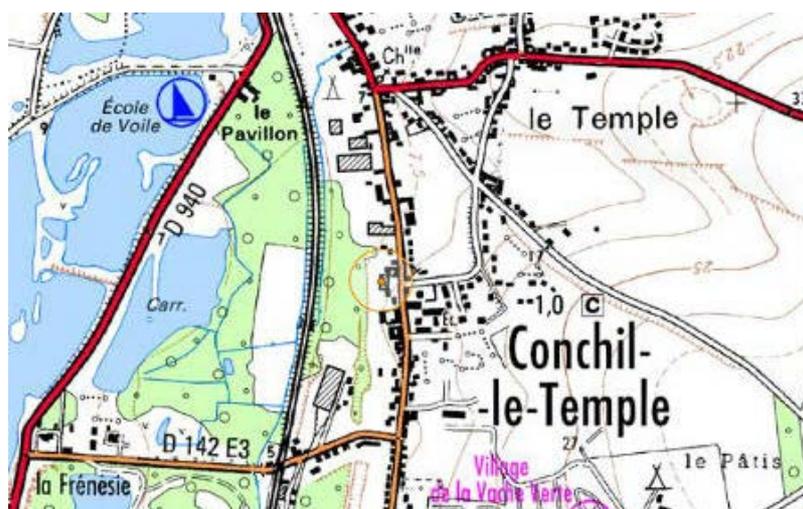
Temple (Le), lieu-dit, commune de Cavron-Saint-Martin.

Le nom Temple a disparu dans cette commune

— Il y a à quelques kilomètres en la commune de Loison-sur-Crétoise, une commanderie.

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Montreuil, Canton: Berck, Commune: Conchil-le-Temple - 62



Localisation: Temple de Conchil-le-Temple

Temple (Le), Son de la commune de Conchil-le-Temple.

— Templum, 1222, (Cartulaire de Saint-Josse-sur-Mer, folio 8 v^o)

- Domus de Wabenc, 1228 (Moreau, tome CLX, folio 75 r^o)
- Le Temple delez Waben, 1464, (Cueilloir pap. Hôtel-Dieu de Montreuil)

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Lens, Canton: Hénin-Beaumont, Commune: Dourges - 62

Temple (Le), lieu-dit commune de Dourges.

- Ancien bien de l'Ordre du Temple.
- Membre de la Maison du Temple d'Arras (Laurent Dailliez)
- Emplacement d'une maison de Chavaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, fut une dépendance de la commanderie de Haute-Avesnes (Archives National, S. 5207)

Le nom Temple a disparu dans cette commune

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Arras, Canton: Avesnes-le-Comte - 62

Temple (Le), lieu-dit, commune de Famechon.

- Les Templiers y eurent un manoir au XIIIe siècle. (Histoire du canton de Pas)
- Un lieu-dit du village s'appelle le Temple. (Histoire du canton de Pas)

Le nom Temple a disparu dans cette commune

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Boulogne-sur-Mer, Canton: Desvres - 62

Temple (Le), Maison isolée, commune de Ferques.

- Templum, 1157 (Charte de Beaulieu).

Le nom Temple a disparu dans cette commune

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Arras, Canton: Liévin - 62

Temple (Le), bois, commune de Givenchy-en-Gohelle.

Le nom Temple a disparu dans cette commune

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Saint-Omer, Canton: Lumbres - 62

Temple (Le), lieu-dit, commune de Quelmes (Abbaye de Saint-Bert, registre 406)

Le nom Temple a disparu dans cette commune

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Boulogne-sur-Mer, Canton: Desvres - 62

Temple (Le), lieu-dit, commune de Wissant.

— Ancienne Maison du Temple.

— Le Temple de Wyssant, 1340 (Mémoires de la Société Académique de Boulogne, tome IX, page 374)

— Domus militie Templi de Witsant, vers 1512 (Tessart, pouillé, folio 202 v^o)

Le nom Temple a disparu dans cette commune

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Béthune, Canton: Bruay-la-Buissière - 62

Temple (Le), lieu-dit, commune de Houdain.

Le nom Temple a disparu dans cette commune

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Arras, Canton: Avesnes-le-Comte - 62

Temple (Le), lieu-dit, commune de Gouy-en-Artois.

Le nom Temple a disparu dans cette commune

Sources: Dictionnaire Topographique du Pas-de-Calais, par Le Comte de Loisne. Paris Imprimerie Nationale MDCCCCCVII.

Lieux Le Temple dans le Pas de Calais par la Commission Départementale des Monuments Historiques.

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Arras, Canton: Saint-Pol-sur-Ternoise - 62

Temple (Le), lieu-dit, commune de Saint-Pol-sur-Ternoise.

— D'après le cadastre de 1837, le territoire contient 789 hectares 10-65 (1) dont 403 hectares 81-80 en terres labourables, 8 hectares 71-20 en pâtures, 345 hectares 96-05 en bois (en partie défrichés); 13 hectares 83-00 en jardins. Il y avait alors 4 moulins, 5 brasseries, 1 tannerie, 2 forges, 2 fours à chaux et 1 fabrique de pannes. On comptait 676 maisons (1); actuellement il y a 929 maisons et 7 usines. Quatre hameaux dépendaient de Saint-Pol: Rosemond, Canteraine, Calimont, la Forêt. Il y a 4 faubourgs: d'Aire, de Béthune, d'Arras et d'Hesdin. La ville possède 41 ares de pâtures, 153 hectares 06 de bois, 11 hectares 17 de terres labourables, le tout d'un revenu de 6,726 francs et d'un capital de 240,000 francs en 1863. Saint-Pol paya en 1474 pour aides extraordinaires 373 livres

— 1. *Au moyen-âge, le territoire de Saint-Pol était plus considérable que de nos jours: en effet, le comte Hugues IV, accorda une banlieue, confirmée par Elisabeth de Châtillon, et dont voici les limites: « des hayes de Jean, fils de Herlin, jusqu'à l'espine de Pronay; item, au creux de Bevelet, à*

l'espine devant Croix; item, aux quatre arbres plantés devant le temple de Wavrans à la croix devant Belval; item, à 1 espine de Belval et au frêne d'Ostreville et au cauvelet d'Espenchain, etc. »

Sources: Dictionnaire Historique et Archéologique du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Pol, publié par la Commission Départementale des Monuments Historiques. Tome III. Arras 1884.

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Arras, Canton: Saint-Pol-sur-Ternoise - 62

Temple (Le), lieu-dit, commune d'Herlincourt

— A l'ouest d'Herlincourt, dit M. Lambert, existait avant la Révolution un vaste espace de terrain ordinairement appelé le terroir à part provenant d'un monastère de templiers qui disparut avec cet ordre en 1307 (1). Le terrain au milieu duquel s'élevaient la maison et la métairie de ces religieux militaires, contenait environ 257 hectares (600 mesures) limités par les territoires d'Hauteclocque, Ecoivres, Fiers, Héricourt, Croisettes et Herlincourt. Ce domaine ne faisait partie d'aucun village environnant, ne dépendait d'aucune seigneurie et il n'était sujet à aucune charge; était-ce à cause de l'anathème qui frappa cet ordre ? Toutefois, en vertu de la maxime de droit féodal; nulle terre sans seigneur, celle-ci était censée relever immédiatement de la couronne, ce qui obligeait les propriétaires à payer en cas de décès une somme modique au roi. Quant à la dîme, elle ne se percevait qu'à raison d'une gerbe sur 110. Pendant une longue suite d'années, les fermiers qui cultivaient le champ des Templiers, s'apercevaient qu'à certains endroits du terrain, sur des lignes formant des parallélogrammes, les récoltes ne parvenaient jamais à la hauteur ordinaire, que souvent même les feuilles se desséchaient avant la moisson; ils eurent l'idée d'y faire des fouilles. On découvrit bientôt à quelques centimètres de profondeur, les fondations des bâtiments et enclos du monastère; on s'empessa de les faire disparaître.

— Il y a quelques années, un laboureur heurta du soc de sa charrue un corps dur; c'était un vase de terre renfermant une grande quantité de petites pièces, monnaies de billon, fort oxydées qui remontaient aux XIV^e et XV^e siècles. En exécution de la loi de 1770 sur le cadastre, le district de Saint-Pol, envoya des commissaires pour diviser le terroir à part entre les six (1) L'opinion de M. Lambert nous paraît contestable: il n'en donne pas de preuve certaine, et une habitation aurait pu exister sans qu'elle provint d'une maison de templiers. Pourtant le heu où on a trouve les restes de constructions s'appelle encore les templeries.

1. L'opinion de M. Lambert nous paraît contestable: il n'en donne pas de preuve certaine, et une habitation aurait pu exister sans qu'elle provienne d'une maison de templiers. Pourtant le lieu où on a trouve les restes de constructions s'appelle encore les templeries.

Sources: Dictionnaire Historique et Archéologique du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Pol, publié par la Commission

Départementale des Monuments Historiques. Tome III. Arras 1884.

Le Temple

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Arras, Canton: Saint-Pol-sur-Ternoise - 62

Temple (Le), lieu dit, commune de Saint-Michel-sur-Ternoise.

— Saint-Michel avait 78 feux en 1469 et 94 maisons en 1881.

— Nous voyons parmi les lieux-dits: le champ Verrin, les Merlettes, la Plaine de la Fosse aux Loups, les Fosses à cailloux, le Watimez, la Justice, l'Épinette, la Tempèrie ou Templerie (1).

— *1 Cet endroit est situé à mi-chemin de Saint-Michel et d'Herlin. Dans une pièce de terre appartenant à M. Bonnière, on a trouvé les fondations d'une ancienne construction, longue de 20 à 25 mètres et large de 8 à 10 mètres. Il y a une centaine d'années, Nicolas Dufour, en retira non seulement une quantité de grès et de cailloux, mais des blocs équarris de 70 à 90 centimètres cubes, composés de pierres et de ciment d'une telle solidité, que le temps ni les intempéries n'ont pu les désagréger; ils entourent la mare de M. Bonnière, à Herlin. L'endroit où étaient ces constructions était très-bien placé comme point de défense. On dominait toute la vallée de la Ternoise dans la direction d'Anvin sur une étendue de 8 à 10 kilomètres, et on pouvait parfaitement la surveiller ainsi que les hauteurs avoisinantes. Était-ce un couvent de Templiers, ou un de leurs postes militaires, ou un château-fort ? Ce qui est certain, c'est qu'il fut détruit pendant les guerres du XVII^e siècle. Sa position stratégique près de Saint-Pol, dont il n'était distant que de 15 à 1800 mètres, en rendait la possession importante. (Renseignements fournis par M. Bonnière).*

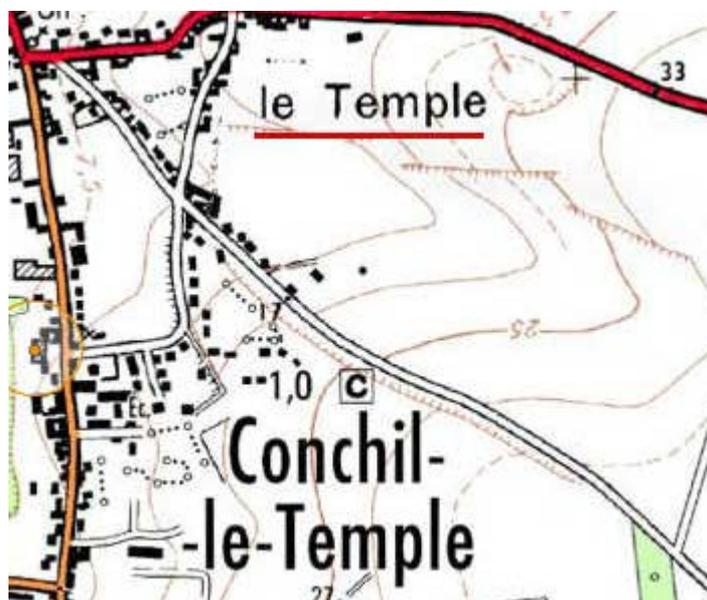
Sources: Dictionnaire Historique et Archéologique du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Pol, publié par la Commission Départementale des Monuments Historiques. Tome III. Arras 1884.

Top

Waben (62)

Maison du Temple de Waben

Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Montreuil, Canton: Berck, Commune: Conchil-le-Temple - 62



Localisation: Maison du Temple de Waben

La maison que l'on appelait le Temple-lès-Waben, se trouvait au lieu nommé la Commanderie. C'est un écart de la commune de Conchil-le-Temple. Elle était située entre deux chemins dont l'un conduisait à Waben et l'autre à Montreuil.

La maison de Waben devait exister au début du XIII^e siècle ; car dans une convention passée entre l'abbé de Saint-Josse-sur-mer et le comte de Ponthieu (mars 1225-1226), l'abbé s'exprime ainsi: « Ad molendina nostra que sunt apud Tigni, faciet comes venire homines qui sunt de communia de Waben, exceptis bannitis Templi.... » Il n'est donc pas téméraire de penser que la maison de Waben existait à cette époque ; mais nous n'en savons rien de plus, si ce n'est le nom du dernier précepteur de cette maison, Jean de Juvigny. Interrogé une première fois au mois de juin 1308, il comparut de nouveau en avril 1310 à Paris. Il avait encore, en dépit de cette longue captivité, son habit de frère sergent du Temple.

D'après le Livre vert, cette maison se composait en 1373 de 60 journaux de terres cultivées, de 700 journaux sans grand rapport, de deux bois d'une contenance de 124 journaux, le « bois de la Servelle » et le « bois du Temple », d'un four banal et d'environ 50 livres de rente.

En 1495 les Hospitaliers n'occupaient même plus cette maison, qui avait été brûlée et ravagée par les Anglais ; la chapelle avait subi le sort commun, mais elle avait été refaite entièrement. Quant au moulin, il était en ruine.

Dernier précepteur du Temple de Waben.

1307 et avant. - Jean de Juvigny, frère sergent.

Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893

Procès des Templiers, tome I, page 229

Post hec, die Jovis sequenti, que fuit ultima dies Aprilis, convenerunt dicti domini commissarii, exceptis dictis dominis Narbonnensi archiepiscopo et episcopo Bajocensi, ut supra excusatis, in eadem capella sancti Ellegii, et fuit adductus ad presenciam eorumdem dominorum commissariorum tunc ibidem frater Johannes de Juvignaco preceptor domus de Vauben, Ambianensis diocesis, testis suprajuratus, ut deponeret dictum suum, in habitu fratris servientis ordinis Templi, etatis LIIII annorum vel circa, ut dixit. Requisitus si fuerat alias examinatus in negocio Templariorum, respondit quod sic per dominum Papam, rogans et requirens eosdem dominos commissarios quod non inquirerent cum eo de hiis super quibus per dictum dominum Papam fuerat inquisitum cum eodem, sed super aliis articulis, si volebant. Unde predicti domini commissarii volentes plenius deliberare super istis, cum ingnorarent de quibus articulis dictus dominus Papa inquisivit cum eo, remiserunt eundem quousque ad suam presenciam vocarent eundem.

Procès des Templiers, tome I, page 445

Requisitus si viderat aliquos alios recipi in dicto ordine, respondit quod sic, sunt XII anni vel circa, fratrem Johannem de Juviniaco servientem, Ambianensis diocesis, in capella domus Templi d'Oysimont ejusdem diocesis, per fratrem Garinum de Grandi Villarii, quondam servientem, tunc preceptorem de Pontivo, presentibus fratribus Petro de Legni preceptore dicte domus, et aliis de quorum nominibus non recordatur, et fuit receptus sicut ipse testis deposuit se fuisse receptum, nec aliquid illicitum vel inhonestum fuit dictum vel factum in recepcione predicta nec eiam in receptione fratris Petri de sancto Maxencio servientis, qui eidem die, loco et hora, et per eundem fuit eodem modo receptus, et credit tamen quod in aliqua die subsequenti fuerint eis dicta illicita que dictus frater Galterus dixerat ei, et quod ea fecissent, et quod consimilia injungebantur, et fiebant post recepcionem aliorum.

Juvignaco vel Juviniaco (F. Johannes de); son interrogatoire, p. 229, 445.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.